

Assemblée plénière du CASCI-ORTF

COMPTE-RENDU DU VENDREDI 06 FEVRIER 2026

Cette première réunion plénière des nouveaux élus aura d'emblée posé le décor. Loin d'une séance d'installation sereine, elle confronte immédiatement les élus à **une situation particulièrement dégradée, héritée des exercices précédents**, et marquée par un **décalage structurel entre ambitions et moyens disponibles**.

Les nouveaux élus prennent leurs fonctions dans un contexte déjà fortement contraint : **subventions en baisse, charges en hausse, patrimoine vieillissant**, le tout alors que les besoins des salariés en matière d'activités sociales et de vacances accessibles demeurent inchangés.

La posture est donc objectivement compliquée, non par choix, mais par **héritage d'une situation financière et patrimoniale fragilisée**, avec peu de marges de manœuvre immédiates.

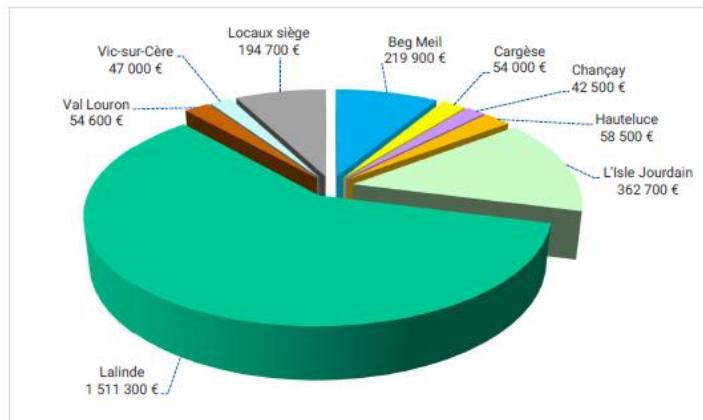
Budget d'investissements : trouver l'équilibre dans un contexte contraint

Les ressources se réduisent, et les élus doivent composer avec cette réalité. Il s'agit désormais de **prioriser, de rénover sans sacrifier**, et de tenter de préserver l'essentiel : le patrimoine, socle historique et social du CASCI-ORTF.

Pour 2026, les investissements s'élèveront à **2 545 200 €** (contre **2 802 070 € en 2025**) répartis comme suit :

- **825 400 €** pour l'entretien des centres (contre **1 507 500 €** en 2025).
- **1 719 800 €** pour les projets de centres (contre **1 295 000 €** en 2025).

RÉPARTITION PAR VILLAGE VACANCES PATRIMOINE EN € POUR L'ANNÉE 2026



L'objectif reste clair : **maintenir la conformité et la qualité des infrastructures**, tout en renforçant l'attractivité des villages vacances, malgré un cadre budgétaire déjà contraint avant même l'entrée en fonction des nouveaux élus.

Les principaux investissements concernent **Lalinde** (réfection et extension du restaurant) et **L'Isle-Jourdain** (rénovation de la piscine), deux projets déjà reportés par le passé pour des raisons techniques. Les élus doivent donc avancer sur des dossiers **qu'ils n'ont pas initiés**, mais qu'ils doivent désormais assumer.

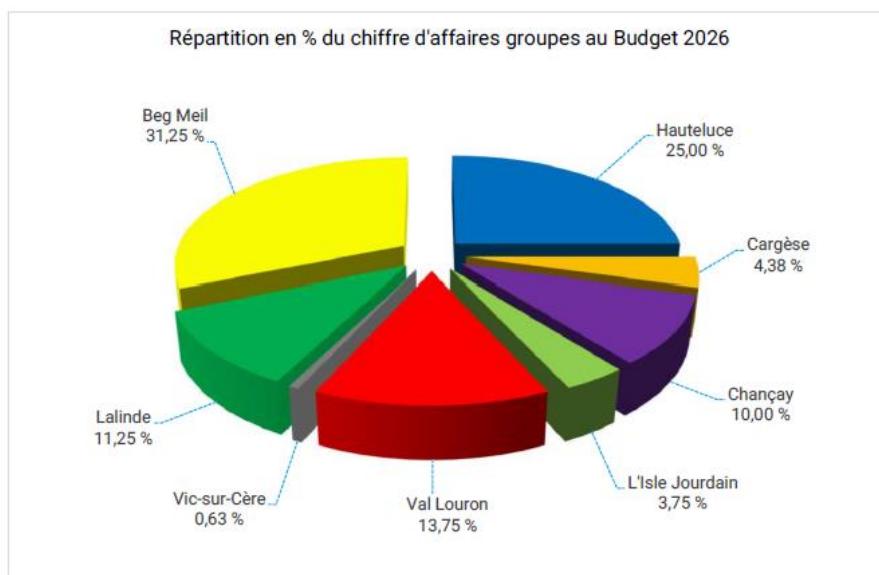
Budget de fonctionnement : un déficit structurel hérité

Le budget de fonctionnement démarre quant à lui **en déficit de -816 K€**, déficit qui devra être financé par les excédents antérieurs. Cette situation n'est pas le résultat de décisions récentes, mais **la conséquence directe d'évolutions déjà engagées** :

- baisse des subventions liées à la diminution des masses salariales,
- recul de la fréquentation et des activités,
- perte du financement du Service National Universel.

Les élus prennent donc leurs responsabilités dans un contexte où le déséquilibre est déjà présent à l'ouverture de l'exercice.

Le budget de fonctionnement est revu à la baisse, passant de **1 168 K€ en 2025 à 1 037 K€ en 2026**, soit **-131 K€**. Il repose sur l'hypothèse d'un niveau de subvention en légère diminution par rapport à 2025 (**-50 K€**). À cela s'ajoute une **incertitude majeure** concernant la participation de **Radio France**, qui pourrait se retirer totalement ou partiellement en fonction de la décision de justice attendue le **10 février 2026**.



Les élus sont donc appelés à maintenir un équilibre fragile, **dans un cadre dont ils n'ont pas fixé les règles**, et avec des paramètres susceptibles d'évoluer à court terme.

Optimisation du patrimoine : une réflexion contrainte, non idéologique

La question de l'optimisation du patrimoine s'impose désormais comme une **réflexion contrainte**, visant à assurer la pérennité du CASCI-ORTF. Elle ne procède pas d'un choix idéologique, mais d'un **contexte financier hérité**.

Les pistes évoquées portent sur la possible cession de certains centres identifiés comme plus coûteux selon le rapport d'expertise. Ces hypothèses soulèvent des enjeux importants, tant sociaux que symboliques, ces lieux étant associés à plusieurs décennies de vacances familiales et de lien social.

Aucune décision n'est arrêtée à ce stade. **Plusieurs scénarios restent à l'étude**, et les élus entendent aborder cette réflexion avec prudence, responsabilité et attachement aux missions sociales du CASCI-ORTF.

Conclusion

Les élus prennent pleinement leurs responsabilités, **dans une situation complexe dont ils héritent**, avec la volonté de préserver l'essentiel, d'assurer la continuité des activités sociales et de défendre un modèle de vacances accessibles.

À la CFDT, nous restons **engagés, vigilants et mobilisés**, avec l'exigence que les choix à venir soient cohérents avec les valeurs sociales du CASCI-ORTF et les moyens réellement alloués.

Désignation des membres de la Commission des Marchés

- Marc Taubert, président
- Christophe Bailleau, trésorier
- Agnès Brion
- Emeline Droxler
- Eric Debrief
- Aldo Fogacci